



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/06/096

Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

**OBJET :** Modification du temps de travail d'un emploi permanent inférieur à 10% du temps de travail initial de l'emploi

**Séance du 10 juin 2024**

**Date de convocation : 4 juin 2024**

**Membres en exercice : 33**

**29 présents – 33 votants**

**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :** Jean DENAT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT

Francine CHALMETON a donné procuration à Nicole DUQUESNE

Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

Serge GARNIER a donné procuration à René GIMENEZ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : Nicole DUQUESNE a été élue par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).

**RAPPORTEUR** : M. Jean DENAT, maire

**EXPOSE** : Par les délibérations n°2022-05-081 du 16 mai 2022, 2023-07-087 du 03 juillet 2023, le conseil municipal de la commune de Vauvert a créé 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet de 28 heures hebdomadaires, et par la délibération n°2022-09-130 du 19 septembre 2022, il a créé un poste d'adjoint technique à temps non complet de 27 heures et 30 minutes,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3,

**VU** le tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois permanents d'adjoint technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaires en raison des nécessités de services à 30 heures hebdomadaires,

**Considérant** la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 27 heures 30 minutes hebdomadaires en raison des nécessités de services à 30 heures hebdomadaires.

Le Maire propose à l'assemblée :  
D'approuver la modification de :

- La quotité de temps de travail hebdomadaire de 3 emplois permanents d'adjoint technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaires sont modifiés à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- La quotité de temps de travail hebdomadaires de l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 27 heures 30 minutes hebdomadaires est modifié à raison de 30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Les 3 emplois à 28 heures et l'emploi à 27 heures 30 minutes seront supprimés à cette même date.

**PROPOSITION** : Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'adopter cette proposition
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAI, Agnès AUGUSTE).**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le maire,**

  
**Jean DENAT**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8. JUIN. 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

